

RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00574
Numéro SIREN : 789 892 502
Nom ou dénomination : A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2022 sous le numéro de dépôt 266

A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 15 Avenue de l'Industrie
79320 MONCOUTANT-SUR-SEVRE
789 892 502 RCS NIORT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 3 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le trois décembre,
A 18 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson se sont réunis en Conseil au 15, avenue de l'Industrie - 79320 MONCOUTANT-SUR-SEVRE, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Madame Elisabeth BAUDIN
- Madame Catherine BAUDRY
- Monsieur Franck BAUDRY
- Monsieur Mickaël BRUNET
- Madame Catherine HAY
- Monsieur Fabrice MENARD

Tous les Membres du Conseil sont présents et le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Fabrice MENARD préside la réunion.

Madame Elisabeth BAUDIN assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil de surveillance, après avoir rappelé que :

- Les mandats des Membres du Conseil de Surveillance sont arrivés à expiration ce jour ;

- L'Assemblée Générale de la Société a élu, ce jour, en qualité de Membres du Conseil :

- Madame Elisabeth BAUDIN ;
- Madame Catherine BAUDRY
- Monsieur Franck BAUDRY ;
- Monsieur Mickaël BRUNET ;
- Madame Catherine HAY ;
- Monsieur Fabrice MENARD ;

- Conformément à l'article 19 des statuts de la Société, la collectivité des Membres du Conseil doit désigner, à la majorité simple, parmi ses membres, un Président nommé pour une durée de trois ans, lequel sera en même temps, Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 du Code de commerce ;
- Monsieur Fabrice MENARD a manifesté le souhait d'être renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance et de Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 du Code de Commerce ;

Décide, à l'unanimité, de renouveler Monsieur Fabrice MENARD dans son mandat de Président du Conseil de Surveillance et de Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 du Code de Commerce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Monsieur Fabrice MENARD déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et continuer de satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance au moins.

Le Président

Monsieur Fabrice MENARD



**Un Membre du Conseil de Surveillance
Secrétaire de séance**

Madame Elisabeth BAUDIN

